

**Outil d'autoévaluation pour améliorer la qualité
d'un service de garde en milieu scolaire**

QUESTIONNAIRE

TYPE B

Jean-Jacques Bernier

Ce questionnaire porte sur des dimensions qui reflètent les critères favorisant la qualité de vie dans le service de garde en milieu scolaire :

- ∞ Qualification, formation et perfectionnement
- ∞ Programme d'activités
- ∞ Gestion du service de garde
- ∞ Personnel du service de garde
- ∞ Personnel du service de garde et parents
- ∞ Membres du service de garde
- ∞ Service de garde et école, commission scolaire ou communauté
- ∞ Santé et alimentation
- ∞ Environnement physique et sécurité

Selon le contenu des différentes sections, il s'adresse à divers types de répondants : personnel administratif, personnel du service de garde, parents, représentants et représentantes de la communauté, enfants qui fréquentent le service de garde.

Plus d'une section concerne plusieurs types de répondants. Cependant, il arrive que des sous-groupes ne puissent répondre qu'à certaines questions.

Le questionnaire présente une variante du format « différentiateur différentiel ». On demande au répondant de cocher le trait qui lui semble le plus près de son opinion, le trait de gauche étant celui qui représente l'opinion la plus négative et celui de droite, l'opinion la plus positive.

Exemple 1 :

Le service de garde est un milieu intéressant.
Le répondant indique qu'il est absolument d'accord.

___ ___ ___ ___ ___ ___

Exemple 2 :

Le service de garde est un milieu intéressant.
Le répondant indique qu'il n'est pas du tout d'accord.

___ ___ ___ ___ ___ ___

Exemple 3 :

Le service de garde est un milieu intéressant.
Le répondant indique qu'il est plus ou moins d'accord.

___ ___ ___ ___ ___ ___

1.	Le personnel du service de garde possède des connaissances de base et des habiletés dans le domaine de l'éducation des enfants.	—	—	—	—	—	—
2.	Le personnel du service de garde est compétent.	—	—	—	—	—	—
3.	Le personnel du service de garde veille à maintenir l'ordre.	—	—	—	—	—	—
4.	Les membres du personnel se soucient de leur perfectionnement.	—	—	—	—	—	—
5.	Les stagiaires, les bénévoles et les remplaçants semblent bien informés sur le fonctionnement du service.	—	—	—	—	—	—
6.	Les stagiaires, les bénévoles et les remplaçants semblent bien informés sur les caractéristiques de leur clientèle.	—	—	—	—	—	—
7.	Les stagiaires, les bénévoles et les remplaçants connaissent les règlements de l'école.	—	—	—	—	—	—
8.	Les membres du personnel favorisent un climat de saine communication.	—	—	—	—	—	—
9.	Les membres du personnel assurent la sécurité et le bien-être des enfants.	—	—	—	—	—	—
10.	La commission scolaire a établi des critères pertinents pour l'embauche du personnel de garde.	—	—	—	—	—	—
11.	Le personnel du service de garde contribue à offrir une qualité de vie aux enfants.	—	—	—	—	—	—
12.	Le personnel du service de garde possède des connaissances reliées au développement global de l'enfant.	—	—	—	—	—	—
13.	Le personnel crée un environnement favorable au développement global de l'enfant.	—	—	—	—	—	—
14.	Le programme d'activités favorise le développement global de l'enfant.	—	—	—	—	—	—
15.	Les activités quotidiennes sont en harmonie avec les éléments du programme du service de garde.	—	—	—	—	—	—

16.	Il existe un équilibre entre les activités choisies par l'enfant et celles qui sont l'initiative du personnel de garde.	—	—	—	—	—	—
17.	Il existe un équilibre entre les activités individuelles et collectives pour les grands et petits groupes.	—	—	—	—	—	—
18.	Les activités choisies font appel à la participation des enfants.	—	—	—	—	—	—
19.	Les activités de routine se déroulent généralement de façon détendue.	—	—	—	—	—	—
20.	Les activités du service de garde incitent l'enfant à un comportement social convenable.	—	—	—	—	—	—
21.	On met à la disposition de l'enfant des outils qui peuvent l'aider dans ses travaux scolaires (ordinateurs, livres de référence, dictionnaires, etc.).	—	—	—	—	—	—
22.	Les enfants connaissent le programme d'activités.	—	—	—	—	—	—
23.	Les ressources financières et matérielles sont bien gérées.	—	—	—	—	—	—
24.	La gestion de l'ensemble des ressources du service de garde favorise la qualité de celui-ci.	—	—	—	—	—	—
25.	Toutes les personnes impliquées sont bien informées du type de gestion et des activités du service de garde.	—	—	—	—	—	—
26.	Les outils de gestion interne permettent un bon fonctionnement du service de garde et favorisent le déroulement du programme d'activités.	—	—	—	—	—	—
27.	La relation entre le personnel du service de garde et les enfants est harmonieuse.	—	—	—	—	—	—
28.	L'environnement dans lequel évolue l'enfant est chaleureux et stimulant.	—	—	—	—	—	—
29.	La répartition des membres du personnel en fonction du nombre d'enfants est adéquate.	—	—	—	—	—	—
30.	Le nombre d'enfants par groupe est approprié.	—	—	—	—	—	—

45.	Les comportements des membres du personnel ne sont pas discriminatoires.	—	—	—	—	—	—
46.	Les comportements des membres du personnel favorisent l'autonomie et le bien-être des enfants.	—	—	—	—	—	—
47.	Les comportements des membres du personnel favorisent le développement des habiletés sociales de l'enfant.	—	—	—	—	—	—
48.	Les membres du personnel traitent les enfants avec équité et respect.	—	—	—	—	—	—
49.	Toutes les activités sont accessibles de façon équitable aux enfants des deux sexes.	—	—	—	—	—	—
50.	Les enfants présentant des besoins spéciaux ont la possibilité de participer aux activités.	—	—	—	—	—	—
51.	Les membres du personnel se soucient d'aider les enfants à développer leur autonomie.	—	—	—	—	—	—
52.	Les activités de communication entre les membres du personnel et les enfants sont adaptées au niveau de développement de ces derniers.	—	—	—	—	—	—
53.	Les membres du personnel aident les enfants à s'engager dans des activités.	—	—	—	—	—	—
54.	Les membres du personnel respectent le droit qu'a l'enfant de refuser de participer à une activité collective.	—	—	—	—	—	—
55.	Les membres du personnel savent encourager les enfants à participer à une activité collective mais ne les forcent pas à le faire.	—	—	—	—	—	—
56.	Les membres du personnel savent observer les enfants pour améliorer leur intervention auprès de ceux-ci.	—	—	—	—	—	—
57.	Les membres du service de garde tiennent compte de leurs discussions avec les enfants et leurs parents pour soutenir le développement de la compétence sociale des enfants.	—	—	—	—	—	—

58.	Le conseil d'établissement a autorisé la création d'un comité de parents d'enfants fréquentant le service de garde.	—	—	—	—	—	—
59.	Le conseil d'établissement est régulièrement consulté sur les éléments du fonctionnement et les activités du service de garde.	—	—	—	—	—	—
60.	Sur demande, les parents peuvent venir observer leur enfant au service de garde.	—	—	—	—	—	—
61.	Le comité de parents participe activement à l'organisation du service de garde.	—	—	—	—	—	—
62.	Les parents sont informés régulièrement sur les activités et les événements du service de garde.	—	—	—	—	—	—
63.	Il existe un système de communication écrite qui permet de mieux renseigner les parents.	—	—	—	—	—	—
64.	Les bonnes relations avec les parents sont favorisées.	—	—	—	—	—	—
65.	Le climat de travail favorise, chez les membres du personnel, la motivation et la satisfaction professionnelle.	—	—	—	—	—	—
66.	Le climat de travail permet aux membres du personnel d'utiliser leurs compétences.	—	—	—	—	—	—
67.	Le climat de travail favorise, chez les membres du personnel, un haut niveau de participation.	—	—	—	—	—	—
68.	Les réunions d'équipe permettent de bien transmettre l'information.	—	—	—	—	—	—
69.	Les réunions d'équipe permettent de déterminer les orientations prises par le groupe.	—	—	—	—	—	—
70.	Les réunions d'équipe sont soigneusement préparées.	—	—	—	—	—	—
71.	Pour chaque réunion d'équipe, les sujets à traiter sont bien identifiés et précisés.	—	—	—	—	—	—
72.	Lors de chaque réunion d'équipe, un temps suffisant est alloué aux interventions des membres du groupe.	—	—	—	—	—	—
73.	Les réunions de groupe favorisent l'atteinte des objectifs du service de garde.	—	—	—	—	—	—

102.	Des moyens de concertation et de collaboration ont été mis en place entre la municipalité et le service de garde.	—	—	—	—	—	—
103.	Le service de garde dispose d'une fiche de santé au nom de chaque enfant.	—	—	—	—	—	—
104.	Les cas de maladies à déclaration obligatoire sont rapportés rapidement.	—	—	—	—	—	—
105.	On note une communication efficace entre la direction de l'école, le service de garde et l'infirmière de l'école en ce qui concerne les informations sur les allergies et les autres problèmes de santé.	—	—	—	—	—	—
106.	La fiche de santé de chaque enfant est continuellement mise à jour.	—	—	—	—	—	—
107.	La fiche de santé de chaque enfant fait état des soins à prodiguer et des médicaments à administrer.	—	—	—	—	—	—
108.	La fiche de santé de chaque enfant est accessible en tout temps (notamment les journées pédagogiques et les semaines de relâche) au personnel du service de garde.	—	—	—	—	—	—
109.	Les informations sur les allergies et autres données de base concernant la santé des enfants sont affichées et faciles à consulter.	—	—	—	—	—	—
110.	Le personnel du service de garde informe rapidement la personne responsable lorsque des enfants sont atteints d'une infection transmissible dans le contexte d'un service de garde.	—	—	—	—	—	—
111.	Il existe des mesures de sécurité et de santé appropriées en matière de lutte anti-infectieuse.	—	—	—	—	—	—
112.	Les membres du personnel connaissent et mettent en pratique les mesures anti-infectieuses.	—	—	—	—	—	—
113.	Les stagiaires et les remplaçants connaissent et mettent en pratique les mesures anti-infectieuses.	—	—	—	—	—	—
114.	Les parents sont bien informés des mesures anti-infectieuses du service de garde.	—	—	—	—	—	—

	personnes autorisées.						
130.	Les parents doivent autoriser par écrit le personnel à laisser leur enfant partir seul.	—	—	—	—	—	—
131.	Deux membres du service de garde ou deux adultes doivent accompagner les enfants pour toutes les sorties à l'extérieur de l'école.	—	—	—	—	—	—
132.	Le service de garde s'assure que chaque enfant possède les aptitudes et les habiletés requises pour participer à des activités spécifiques telles que les sports et les jeux de groupe.	—	—	—	—	—	—
133.	Le service de garde s'assure de maintenir un niveau de bruit acceptable.	—	—	—	—	—	—
134.	Les membres du service de garde connaissent leurs responsabilités et les demandes à effectuer dans les cas soupçonnés de mauvais traitements et de négligence.	—	—	—	—	—	—
135.	Les membres du service de garde connaissent leurs responsabilités et les demandes à effectuer dans toutes les situations pouvant compromettre la sécurité ou le développement des enfants.	—	—	—	—	—	—
136.	Le local est suffisamment grand pour qu'on puisse y aménager différents coins d'activités.	—	—	—	—	—	—
137.	L'aménagement est fonctionnel.	—	—	—	—	—	—
138.	L'aménagement du local est planifié en fonction du programme d'activités.	—	—	—	—	—	—
139.	Le mobilier et les matériaux sont suffisamment variés, pratiques et sécuritaires.	—	—	—	—	—	—
140.	Le mobilier et les matériaux sont solides et durables.	—	—	—	—	—	—
141.	Les jeux et le matériel sont appropriés au programme d'activités, à l'âge et au nombre des enfants.	—	—	—	—	—	—
142.	Les jeux et le matériel sont variés et présentent différents niveaux de complexité.	—	—	—	—	—	—

143.	Le personnel du service de garde procède régulièrement à l'inventaire du matériel, du mobilier, de l'équipement et des jeux.	—	—	—	—	—	—
144.	Plusieurs locaux de l'école sont accessibles au service de garde.	—	—	—	—	—	—
145.	Les installations sanitaires sont situées suffisamment près du local de garde.	—	—	—	—	—	—
146.	Les aires de jeux extérieures sont disposées de sorte que les enfants soient toujours à portée de la vue du personnel.	—	—	—	—	—	—
147.	L'équipement disponible dans les aires de jeux extérieures est en bon état et sécuritaire.	—	—	—	—	—	—
148.	La conservation, la préparation et le service des aliments se font dans un cadre salubre et hygiénique.	—	—	—	—	—	—
149.	La liste des enfants qui ont des allergies alimentaires est placée bien en vue.	—	—	—	—	—	—
150.	Les aliments préparés ou apportés au service de garde sont toujours conservés et servis dans des conditions sanitaires et à la température appropriée.	—	—	—	—	—	—
151.	Le réfrigérateur est bien entretenu.	—	—	—	—	—	—
152.	Les aliments préparés par le traiteur sont transportés dans des conditions appropriées (ex. : température adéquate).	—	—	—	—	—	—
153.	La préparation et le service des repas se font correctement selon les règles d'hygiène élémentaires.	—	—	—	—	—	—
154.	Le personnel respecte les règles de cuisson pour chaque type d'aliments.	—	—	—	—	—	—
155.	On surveille l'usage du micro-ondes et on en assure l'entretien.	—	—	—	—	—	—